

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 990-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 927-13 DANS LE BUT DE PERMETTRE L'USAGE
D'HABITATION COLLECTIVE DANS LA ZONE MA.3
(Chemin Cyr, secteur 3^e et 4^e Avenue)**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 990-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but de permettre l'usage d'habitation collective dans la zone Ma.3

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2015, le Conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement numéro 990-15 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but de permettre l'usage d'habitation collective dans la zone Ma.3.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **23 novembre 2015, 18 h 30**, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 99, place Suzanne-Guité.

Le but de ce règlement est d'ajouter les résidences collectives dans les types d'habitation autorisés.

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et s'applique à toutes les zones concernées et contigües, soient Ma.3, Ma.2, Ma.4, Ma.5 et Ra.25.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 16 h.

Donné à New Richmond,
Ce 21^e jour d'octobre 2015

Céline LeBlanc
Greffière